

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DENICE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de M. Jacques TOURNIER, Maire.

Présents : M. Jacques TOURNIER, Mme Armelle CHEVALIER, M. Jean-François ROCHE, Mme Corinne BODINIER, Mme Michelle GIROD-DAVID, Mme Martine JUGNET, Mme Pernelle PINET, M. Didier HERBAUT, Mme Béatrice GAIDON, M. Jean-Marie LORGERE, M. Thierry LEFEBVRE, M. Thierry LEVRAT, M. Gilbert MUTIN, Mme Marion BESSONNARD, Aline NESME

Absents excusés : Cyril PICARD, M. Stéphane MARCHESCHI, Aline PLANTIN, Monsieur Frédéric LEYVAL

Date de la convocation : 26 février 2026
Secrétaire de Séance : Armelle CHEVALIER

=====

Le procès-verbal de la réunion en date du 16 décembre 2025 diffusé à l'ensemble du Conseil Municipal avant la réunion est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire passe alors à l'ordre du jour.

1 – CFU (compte financier unique)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2025 retraçant les prévisions et les dépenses et recettes réellement effectuées ou encaissées au titre de l'exercice 2025, ainsi que les restes à réaliser qui seront reportés sur le budget 2026.

Les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats des sections
FONCTIONNEMENT			
Réalisé	980 440.63 €	1 057 062.09 €	R – D = + 76 621 46 €
Résultat antérieur reporté		50 000.00 €	
<i>Solde fonctionnement</i>	<i>980 440.63 €</i>	<i>1 107 062.09 €</i>	<i>+ 126 621.46 €</i>

INVESTISSEMENT			
Réalisé	195 942.21 €	177 193.09 €	R - D = - 18 749.12 €
Résultat antérieur reporté		101 310.92 €	R - D = + 82 561.80 €
Restes à réaliser	249 338.23 €	77 790 €	- 171 548.23 €
<i>Solde investissement</i>	<i>445 280.44 €</i>	<i>356 294.01 €</i>	<i>- 88 986.43 €</i>
TOTAL CUMULE	1 425 721.07 €	1 463 356.10 €	+ 37 635.03 €

Madame Armelle CHEVALIER demande à M. le Maire de se retirer pour continuer le débat entamé et pour procéder au vote du compte financier unique.

Après étude et délibérations, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025 dont les résultats sont précisés ci-dessus.

2 – CAVBS

2 – 1 : Bilan de programmation pluriannuel des travaux de voirie

Le montant total investi sur le mandat pour les travaux de voirie est de 4 962 000 € dont 1 064 000 € pour Denicé. Il reste à réaliser sur ce mandat en 2026 la Montée des Cordeliers, la route du Carra et le Pirevert.

Un audit de l'état des routes avait été réalisé en 2016. Afin de remettre à jour la cartographie de l'état du patrimoine routier de la CAVBS, un nouvel audit a été réalisé par la société Vialytics en 2025. Environ 210km de voirie ont été inspectées avec un classement de ces routes qui permettra l'élaboration des prochains programmes de travaux. A noter que cet audit ne prend pas en compte le trafic routier mais l'état de la route.

Sur les 23 731 ml de voirie contrôlés sur Denicé, 5 770 ml sont classés comme très dégradés.

2 – 2 : PLUiH

La période de recours contre le PLUiH est désormais close.

2 dossiers concernent la commune de DENICE :

- Mme B. qui conteste le classement « inconstructible » d'une parcelle de lotissement avec Permis de Construire délivré en novembre 2024. Le PC n'étant pas remis en cause suite au PLUiH.

-Mme S. qui conteste le classement d'une parcelle en zone Uh. Ce dossier sera géré par la CAVBS.

2 – 3 : Eau potable

Des travaux pour l'eau potable (changement des anciennes canalisations et des vieux branchements en PEBD) vont avoir lieu aux alentours du 4 mars 2026 pour une durée de 6 semaines Montée des Cordeliers.

Ces travaux permettront ensuite la réfection de la chaussée.

3 – Délibérations et décisions

3 – 1 : Ressources humaines : report des congés annuels

Les congés annuels des agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être pris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Les congés non pris au 31 décembre peuvent être reportés sur l'année suivante sur autorisation exceptionnelle de l'administration employeur ou, sous certaines conditions, versés sur un compte épargne-temps (CET).

Toutefois, lorsqu'il n'a pas été possible de prendre tout ou partie des congés annuels en raison de congés pour raison de santé ou de congés liés aux responsabilités parentales ou familiales, il y a droit au report automatique des congés restant dus sur une période de 15 mois.

Les absences pour raison de santé ouvrant droit au report sont les suivantes :

- Congés de maladie, de longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD), congé pour invalidité temporaire imputable au service (Citis), disponibilité d'office pour raison de santé (fonctionnaire)
- Congés de maladie ou de grave maladie, congé pour accident du travail ou maladie professionnelle, congé de maladie non rémunéré (contractuel).

Les congés liés aux responsabilités parentales ou familiales ouvrant droit au report sont les suivants :

- Congé de maternité ou d'adoption
- Congé de 3 jours pour naissance ou adoption
- Congé de paternité et d'accueil de l'enfant
- Congé de présence parentale
- Congé de proche aidant
- Congé de solidarité familiale
- Congé parental
- Congé non rémunéré pour se rendre en outre-mer ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants si vous êtes contractuel.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité d'accorder une autorisation exceptionnelle de report des congés après le 31 décembre de l'année N. Cette autorisation exceptionnelle de report ne concerne pas les congés liés aux raisons de santé et aux responsabilités familiales et parentales.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé et débattu à ce sujet, décide à la majorité d'accorder aux agents le report exceptionnel de leurs congés jusqu'au 30 avril N+1.

3– 2 : Tarification salle des associations

Monsieur le Maire expose qu'une nouvelle activité culturelle et artistique s'installe sur la commune et qu'il est nécessaire d'ajouter un nouveau tarif de location de la salle des associations.

Pour rappel, celle-ci est louée 80 € aux personnes de la commune.

Elle est mise à disposition gratuitement pour les associations et interclasses deniçoises.

Avec 11 voix pour, le Conseil Municipal délibère et adopte un tarif complémentaire destiné aux associations et autoentrepreneurs hors commune, soit 5€ par heure.

4 – Informations diverses

4-1 Elections municipales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain de 8h à 18h.

Monsieur le Maire présente la liste des présidents successifs et des assesseurs.

4-2 Recensement

Monsieur le Maire remercie les 3 agents recenseurs ainsi que la coordinatrice pour le travail effectué. Le recensement est maintenant terminé mais 8% des logements n'ont pas souhaité répondre.

4-3 Vidéoprotection

La vidéoprotection est effective depuis le 20 février. La réception des travaux a eu lieu le 4 mars

4-4 Vitraux église

Les vitraux ont été restaurés et remis en place. Les verres de protection extérieure ont été posés et cimentés.

4-4 Rapport d'inspection - Mur de soutènement du Pirevert

Selon les derniers rapports, le mur tend à se stabiliser.
Les variations constatées sont dues aux conditions météorologiques.

4-5 Course cycliste Paris-Nice

La course cycliste passera le jeudi 12 mars entre 12h et 13h sur la commune.

4-6 Frelons asiatiques

12 pièges à frelons ont été installés sur la commune le 26 février.

4-7 Béton désactivé

Le trottoir devant la cantine a été rapiécé par la société JUST le 26 février.

4-8 Conscrits

Les conscrits du Conseil Municipal, de la mairie et des associations ont été célébrés le 18 février dans la salle des associations.

5- Urbanisme

Déclaration préalables accordées :

- Le 18/12/2025 pour la création de 2 fenêtres 280, chemin du Moulin
- Le 24/12/2025 pour la création d'une véranda 193 Grand Rue
- Le 28/12/2025 pour la création d'une isolation extérieure + crépi 360, route de Montmelas
- Le 05/01/2026 pour la création d'une pergola 22 rue du Coteau
- Le 12/01/2026 pour le prolongement d'un mur 4300, route de Rivolet

Déclaration préalable refusée :

- Le 17/12/2025 pour la création d'une piscine 38, chemin du Rocher

Permis de construire :

- Permis refusé le 18/12/2025 pour le 2957, route de Rivolet
Construction d'un garage et création de 2 ouvertures

6- Questions diverses

Aucune question n'a été posée

7- Tour de table

7- 1 : Intervention Armelle CHEVALIER

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 3 mars

A la rentrée 2026 il y aura 109 élèves.

Le carnaval du Sou des écoles aura lieu le samedi 14 mars ;

Le vote du budget du SYTRAL a été reporté suite aux problèmes informatiques.

Mme A. CHEVALIER revient sur les réalisations de la CAVBS sur DENICE pendant les 5 premières années du mandat (Points évoqués lors du Conseil du 23/07/2025 et détaillés sur le PV).

7- 2 : Intervention Jean-François ROCHE

Il est fait état de la complexité des croisements Route du Galerin.

Le fossé a été creusé et la terre a été conservée sur les côtés pour éviter que les véhicules ne roulent dans les fossés et les abiment.

Un arbre tombé sur les fils route du Pont Marceau, cet arbre a été coupé pour des raisons de sécurité.

7- 3 Intervention Didier HERBAUT

À la suite des travaux effectués sur l'isolation de la cantine avec installation d'une VMC double flux, un suivi a été effectué.

D.HERBAUT présente au Conseil un diaporama sur les relevés de CO2 au sein de la cantine.

D. HERBAUT présente un état des vitraux après réfection.

7-4 Intervention Gilbert MUTIN

La vente de fleurs aura lieu le 24/04 après-midi et le 25/04 matin.

7- 5 Intervention Béatrice GAIDON

La randonnée pédestre de printemps a lieu le dimanche 8 mars.
Elle accueille de nouveaux bénévoles.

Le lancement du Chemin des arts 2026 est acté

7-6 Intervention Marion Bessonard

Choucroute et randonnée sont au programme du prochain week-end (8 mars)

7-7 Intervention Aline NESME

Le chef de centre de la caserne de BLACE est décédé, le chef de VILLEFRANCHE assure l'intérim en attendant une nouvelle nomination.

Mme A. NESME remercie tous ceux qui représentent le village lors des élections municipales.

7- 8 Jean Marie LORGERE

Les premières réunions se sont déroulées au sujet du Chemin des Arts.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour son engagement tout au long de ces 6 années de mandat.

Voici les dates des prochains conseils communautaires : 8/04, 13/04 1^{er} bureau, 22/04 désignations.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu entre le vendredi 20 et le dimanche 22 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire,

~~J. TOURNIER~~



Le Secrétaire de Séance

A. CHEVALIER

A. Chevalier